



Konkurse - Faillites - Fallimenti

GE

1. Débitrice: **TEX SA GENEVE**, Place St-Gervais, 1, 1201 Genève
2. Déclaration de faillite: 05.09.2011
3. Suspension de faillite: 09.12.2011
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 20.01.2012
5. Avance de frais: CHF 4'500.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** Fabrication et commercialisation de tout document reproduit par tous les moyens mis à disposition par l'industrie des arts graphiques; commercialisation de services de conception, de traductions, d'adaptation et d'interprétation de textes en tout genre
Pour tout renseignement :
Groupe n°5 022/388.89.05
2011 001034 B / OFA5

Office des faillites
1227 Carouge GE

00728001

